

Côte d'Amour

Pornichet : des logements pour les jeunes à la place du vieux cinéma

Dernière réunion du municipale : tous les élus se sont accordés sur l'importance de poursuivre « l'ouverture » de Pornichet aux jeunes. Dans cet esprit, le projet de logements à la place de l'ancien cinéma suit son cours.

Ce dernier conseil du municipale, à l'ordre du jour bien chargé, avait une saveur particulière. À droite comme à gauche, les élus se sont félicités d'avoir mené leur commune sur la voie de « l'ouverture ». Dans cette logique s'est dessiné l'avenir de l'ancien cinéma du quartier de la gare, le Paris, que la mairie a racheté voilà sept ans. Le compromis de vente, pour une valeur de 270 000 €, a été signé avec la société Log'inno dans l'optique de construire 10 logements, dont

cinq logements sociaux. Le promoteur étudie à présent la faisabilité de ce projet d'immeuble qui comprend des contraintes, notamment au niveau de la gestion du stationnement.

Cette « bonne affaire », selon le premier adjoint, dont le prix d'achat il y a sept ans, demandé par l'opposition, n'a pu être donné, a été approuvée à l'unanimité. La majorité des autres points à l'ordre du jour aussi d'ailleurs.

L'ancien cinéma, qui tourne aujourd'hui le dos à un magasin de cyclos, a une forte valeur symbolique. Il avait été un temps réutilisé par les associations. L'ancienne bâtisse a connu des modifications nombreuses. Et, les immeubles voisins venant s'imbriquer dans l'ensemble, le bâtiment ne pouvait être démoli sans mettre en péril les façades voisines. Seule la réhabilitation était envisageable. Le constructeur s'est engagé à placer cinq logements au minimum sous le régime du conventionnement social.

Droit de passage, suite et fin
Parmi les autres dossiers débattus, on se souvient de la



L'ancien cinéma Le Paris, dans le quartier de la gare, va être transformé en un collectif de logements.

polémique qui avait enflammé le dernier conseil municipal concernant la cession par la commune d'une parcelle en échange d'un droit de passage à la société Sogesdev, le long du littoral.

En fait, il s'avère que le cadastre n'était pas exact. Le bornage a révélé que la parcelle comprenait un passage public. Nul besoin, donc, de céder la parcelle en question ! L'opposition, par la voix de Xavier de la Fouchardière, s'est félicitée de l'issue de cette affaire mais reste réservé sur la découverte tardive de

cette erreur cadastrale, « qui sera corrigée bien entendu », a confirmé Jacques Lambert.

À noter, la réfection des modénatures et lucarnes de l'hôtel de ville : le marché initial était de 124 749 €. Des désordres sur des pièces de bois de première importance engendrent un avenant, approuvé, de 6 547,52 €, soit 5,25 % du montant du marché. Les responsables du chantier, qui savent qu'en matière de rénovation, les suppléments sont généralement bien supérieurs, ont qualifié cet avenant de « bonne surprise ».

Budget : l'opposition marque sa différence au sujet du personnel municipal

Ce lundi, les décisions ont été prises à la quasi-unanimité du conseil sauf en ce qui concerne le budget, où l'opposition a tenu à marquer sa différence. Le budget principal a maintenu les orientations du débat d'orientation : maintien d'un niveau d'autofinancement de 2 450 000 € et maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier des charges de personnel à hauteur de 54 % des dépenses réelles. Ce qui a fait

bondir Xavier de la Fouchardière qui conteste que l'augmentation des frais de personnel soit limitée à 2,11 %. Selon son expérience, elle sera de 4 à 5 %. Christian Beaupaire, adjoint aux finances, a rappelé que le budget était basé sur la sincérité et la connaissance à l'instant « T » de la situation.

Mille abonnés à Quai des arts

Les dépenses d'investissements

prévues sont de 6 100 000 € selon un programme détaillé qui met l'accent sur le scolaire, la jeunesse, l'amélioration du centre-ville et de l'outil de travail. Les subventions aux associations intègrent une hausse de 1,5 % et un coup de chapeau est donné à l'office de tourisme qui a reçu 90 000 visiteurs et qui développe une force de vente « remarquable ».

Quai des Arts se distingue également en totalisant plus de

mille abonnés. Le Point jeunes et ses 140 adhérents de 12 à 18 ans, souhaite se doter de matériel pour faire face aux nouvelles technologies de l'information. Il envisage de le faire par l'intermédiaire d'un programme sur trois ans, à ce titre, une subvention de 700 € lui est accordée. Le Ninon tennis club aura droit à trois courts couverts supplémentaires pour pouvoir jouer durant la période automne hiver.